

Édito

Vous avez dit confinement ?

Vivre en réclusion est la chose la plus redoutée pour ceux qui pensent que la liberté est précieuse. Voilà que nos mouvements habituels d'aller et de revenir d'un point à un autre se trouvent restreints, au lendemain de l'apparition du Covid-19 qui fait encore balbutier la recherche scientifique à l'échelle mondiale. Après le Coronavirus, le terme le plus usité ces jours-ci c'est sans conteste le confinement. Voilà près de deux semaines, la France, pour espérer briser la chaîne de transmission de cette pandémie, l'a imposé à travers tout le territoire avec des amendes prévues à tout contrevenant à la mesure prise depuis le haut sommet de l'État. Par voie de conséquence, l'autorité urbaine de notre capitale, après les deux adresses du chef de l'État, a pris le taureau par les cornes, en décrétant à partir de ce week-end un confinement de toutes administrés. Kinshasa, l'épicentre de la pandémie déclarée en RDC, s'est trouvée déjà isolé du reste du pays, sur décision du président de la République. Ce confinement débute par quatre jours jusqu'à mardi. La mesure autorise les Kinois à sortir à nouveau de chez eux pour au moins deux jours pour se confiner encore. Puis s'ensuivront quatre jours pour une rotation de trois semaines. Visiblement désarticulés et désemparés, les Kinois habitués à vivre, pour la grande majorité, au jour le jour, s'en trouvent fort (suite en page 2)

E-Journal KINSHASA

Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité
6ème année - Série B - n°0021 du samedi 28 mars 2020

Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU
Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: ealeikabe@yahoo.fr - Facebook: EJournal Kinshasa -
youtube : télétempslibre@gmail.com (disponible fin janvier 2020)

Guerre contre coronavirus

Kinshasa coupé des provinces

(P. 3)

L'Afrique pleure
Manu Dibango

(P. 10)



Dernière minute

(P.2)

Confinement total reporté

Télétravail,
pas dans
nos cultures

(P. 6)

Chargé de missions
principal du chef de l'Etat

Jack Ilunga
vient de
nous quitter

(P. 9)



MBOTÉ SOURIEZ

Disponible sur www.mbote-souriez.com Téléchargement gratuit

Kinshasa

Confinement total reporté

Le report de la période de confinement à Kinshasa continue à défrayer la chronique. Sylvestre Ilunga Ilunkamba a réuni ce vendredi, le gouverneur de Kinshasa, le vice-ministre de la santé, le conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de santé et coordonateur de la Taskforce pour la lutte contre le coronavirus ainsi que le coordinateur du secrétariat technique chargé de la riposte contre la maladie à coronavirus « pour définir les modalités de mise en



œuvre de la mesure de confinement total décidée

par le gouverneur de la ville de Kinshasa.

Selon un communiqué signé par Albert Lieke, directeur de communication et porte-parole du Premier ministre, il a été décidé de reporter à une date à fixer dans les meilleurs délais cette opération de confinement.

Le communiqué note

également les bousculades observées dans la capitale à l'annonce de la mesure de confinement. Au cours de cette réunion, il a également été dit que « le confinement doit avoir un triple objectif, à savoir confiner, tester et traiter.

« L'épicentre de l'épidémie, étant situé dans la commune de la Gombe, il importe que le confinement soit accompagné d'un dépistage sélectif, c'est-à-dire centré sur le foyer de la pandémie », ajoute le communiqué. actualite.cd

L'Hôtel de ville donne les raisons du report de la mesure de confinement

L'Hôtel de ville de Kinshasa a donné les premières explications du report de la mesure de confinement total qui devrait commencer dès ce samedi.

Le service de communication du gouverneur soutient que la spéculation de prix des

biens de première nécessité sur le marché pouvait provoquer « des actes susceptibles de créer l'insécurité ».

Déjà plusieurs questions se posaient la veille. Le communiqué annonçant le confinement n'avait pas été lu à la télévision nationale.

Plusieurs sources

rappellent qu'au plus haut niveau, cette décision n'avait pas été entérinée.

Il faut aussi rappeler que la veille Gentiny Ngobila, le gouverneur, avait justifié sa décision par l'état d'urgence proclamé par le Président de la République. Selon lui, ce confinement total

se serait fait de manière intermittente pendant trois semaines. Actualite.cd

Gouvernement

Il est interdit de déguerpier les locataires n'ayant pas pu honorer leurs engagements pour la période de mars à juin 2020

Le gouvernement a annoncé une batterie de mesures pour soutenir les ménages pendant la crise provoquée par la maladie à coronavirus. Parmi les décisions annoncées ce vendredi, il y a l'interdiction de déguerpissent des locataires n'ayant pas pu honorer leurs engagements uniquement de la période de mars à juin 2020. « C'est pour préserver la paix sociale et de réduire les risques de contagion », explique un communiqué de la primature.

Le gouvernement annonce également la suspension de la mesure d'imposition à

l'IPR au taux de 3% de la première tranche des revenus allant de 0 à 1 944 000 FC, au taux de 15% pour les primes. Le ministère des finances et celui du budget sont chargés de suivre et de faire appliquer immédiatement cette décision.

Il a également été décidé durant une période de trois suspendre la perception de la TVA à l'importation sur la production et la vente des produits de première nécessité.

Le gouvernement explique que c'est pour atténuer l'impact du choc causé par la pandémie de COVID-19. actualie.cd

Édito

Vous avez dit confinement ?
(suite de la une)

étranglés et s'en remettent à qui de droit. Pour un grand nombre, la prière pour implorer la miséricorde divine constitue la seule parade pour une espérance de vie meilleure. On en est à croire que le futur proche ne sera pas une hécatombe occasionnée par la psychose de cette pandémie qui répand la terreur à l'échelle mondiale. Même si le confinement ne doit pas être assimilé à l'emprisonnement, mais c'est tout comme... Tel que l'appréhendent de nombreux résidents de Kinshasa.

EIKB

Guerre contre COVID-19

Kinshasa coupé des provinces

Afin de combattre efficacement la progression à grand pas du coronavirus en RDC, le Chef de l'Etat a décrété, ce mardi 24 mars, l'État d'urgence sur l'ensemble du territoire national.

À l'en croire, en effet, le pays est dans une situation de guerre. Il s'agit d'une guerre asymétrique aux conséquences désastreuses que nous pouvons éviter. L'ennemi, l'adversaire étant invisible, le Chef de l'Etat a décrété une nouvelle série de mesures pour le contenir.

LE PRESIDENT A DECIDE :

1. Interdiction de tous les voyages de Kinshasa vers les Provinces et des Provinces vers Kinshasa, afin de per-

mettre le confinement de la Ville de Kinshasa, foyer de la pandémie. Ceci implique :

2. L'interdiction de tous les vols des passagers dans les deux sens Kinshasa – Provinces, à l'exception des avions transportant du fret et dont les équipages seront soumis à un contrôle d'usage strict au départ comme à l'arrivée ;

• L'interdiction de tous les mouvements migratoires, par les transports en commun, des bus, camions et autres véhicules de l'intérieur vers Kinshasa et

de Kinshasa vers l'intérieur. Des barrières doivent être érigées par les Gouverneurs, et les équipages devront se soumettre au contrôle de rigueur en matière du Coronavirus;

• L'interdiction des tous les transports fluviaux des passagers de Kinshasa vers les Provinces et vice-versa.

Seuls les bateaux et les embarcations transportant les marchandises avec équipages et convoyeurs seront autorisés;

3. La fermeture de toutes les frontières du pays aux passagers et à toute personne, sauf pour les camions, navires, avions cargos avec fret ;

4. L'obligation pour le Gouverneur de la Ville Province de Kinshasa d'instruire tous

les Bourgmestres de chaque commune de la Ville d'éviter tout attroupement.

Et de placer plusieurs points de lavage des mains

avec désinfectant ou savon, surtout dans des agglomérations à grandes affluences où le manque d'eau et d'électricité est quasi permanent.

Ici, j'instruis le Gouvernement de trouver les moyens de ravitailler ces quartiers pour assurer l'hygiène. En même temps, il faudra multiplier les points de lavage des mains à l'aéroport International de N'Djili et appuyer les équipes de la RVA et de la DGM pour que nul n'échappe au contrôle d'hygiène

5. Mise en place d'un service minimum au sein du gouvernement et des institutions pour palier au confinement, à leurs domiciles des autres agents de l'Etat.

avec congoprofond.net

L'Etat rend gratuite la fourniture d'eau et d'électricité aux ménages durant deux mois

Le Gouvernement congolais vient de décider de rendre gratuite la fourniture d'eau et d'électricité aux ménages durant une période de deux mois. Objectif : *alléger les charges à supporter par les ménages durement frappés par la crise sanitaire du COVID-19.*

En effet, cette décision qui prend effet à l'immédiat vient soulager la peine des ménages et soutient leur économies pendant cette période de difficultés en les dédouanant de payer une quelconque facture de la SNEL encore moins celle de la REGIDESO sur deux mois.

D'après le document officiel de la Primature consulté par Zoom Eco, cette décision a également d'autres bénéficiaires. Il s'agit des Hôpitaux ainsi que des Micro & Petites et moyennes entreprises (MPME) qui sont frappées par la mesure de fermeture dans le cadre de



la riposte contre le COVID-19 en Rd Congo.

Si pour les ménages et les hôpitaux, il sera simple pour les autorités habilitées de la faire exécuter, pour les MPME, il y a un préalable.

« La nécessité de liste les types d'entreprises frappées par la mesure de fermeture telles que les Bars, Restaurants, cafés, Discothèques, etc. », précise la Primature.

Le ministre d'Etat, ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Eustache Muhanzi et le ministre des Finances, Sele Yalaghuli sont chargés par le premier ministre de faire appliquer cette décision qui vient satisfaire à la recommandation des

quatre parlementaires (Francine Muyumba, Patrick Muyaya, Juvenal Munubo et Claudel André Lubaya) formulée récemment au Gouvernement

llunkamba.

À tout prendre, cette décision a des implications. Le Gouvernement devrait engager des frais pour payer le prix de la gratuité d'eau et d'électricité offerte à la Nation. Sa promptitude dans la mise à disposition des fonds à la REGIDESO et à la SNEL devrait permettre à ces dernières de couvrir les charges de traitement d'eau et de production d'énergie électrique afin d'en assurer la régularité dans la fourniture.

A ce sujet, la décision gouvernementale enjoint au ministre des Finances et au vice-premier ministre en charge du Budget à procéder au paiement des arriérés de

consommation de l'administration publique à ces deux sociétés. Cela en vue de permettre le bon fonctionnement de la REGIDESO et de la SNEL de manière à faciliter la desserte en eau potable et en électricité dans les entités affectées par le COVID-19.

Plusieurs autres mesures ont été prises par le Gouvernement ce vendredi 27 mars 2020. Elles consistent notamment à soutenir l'offre des produits de première nécessité, à faire appliquer des mesures de politique budgétaire et des mesures de politique monétaire, de change et elles visent le secteur financier.

En rappel, la séance de travail amorcée 24 heures plus tôt autour du premier ministre, Sylvestre Ilunga llunkamba, au sujet des mesures d'atténuation des effets néfastes du COVID 19 sur l'économie congolaise s'est soldée ce jour par la validation de ces décisions.

Zoom.eco

Lutte contre coronavirus

Le ministre des Droits humains André Lite pour le désengorgement des prisons

Réagissant à chaud après le deuxième message du président de la République à la nation face à la pandémie du coronavirus, le ministre des Droits humains, André Lite Asebea, a salué les premières mesures du 18 mars et celles prises 6 jours après par le chef de l'Etat. Toutefois, il n'a pas manqué de faire des propositions pertinentes et urgentes dans le cadre de la prévention dans les prisons de la République qui, en général, sont surpeuplées et en état de promiscuité indescriptible.

En effet, le membre du gouvernement et avocat de son état redoute l'hécatombe si ja-

mais cette pandémie décriée arrivait dans ces milieux carcéraux et se propageait. Pour prévenir, André Lite propose que le gouvernement sous la direction du Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba mette en place urgemment une commission interministérielle comprenant les ministères de la Justice, de la Santé et des Droits humains pour un désengorgement des prisons à travers des grâces présidentielles aux condamnés admissibles à ce régime; des libérations conditionnelles pour des condamnés remplissant les conditions légales prévues en la matière, la mise en liberté provisoire des personnes dont la fuite n'est pas à

craindre, la libération des personnes illégalement détenues et/ou en détention pour des faits bénins.

André Lite fait remarquer que la RDC a enregistré beaucoup de morts dans ses prisons avant le covid-19, et cela suite à leurs conditions d'hygiène, pour le moins, dramatiques. Alors, si rien n'est fait dans le sens de ce que propose le ministre des droits humains par ce temps qui court, le pire est à craindre. Même le régime iranien réputé autoritaire ne s'est pas fait prier pour désengorger ses prisons depuis lors à la suite de ravage orchestré par le coronavirus dans le pays des mollahs.

Coronavirus : Le Dr Muyembe favorable à la chloroquine !



Bien avant l'adresse de Félix Tshisekedi dans la soirée, le virologue congolais chargé de la riposte contre le Covid-19 avait déjà révélé son choix de traitement. « Nous associerons la Chloroquine dans notre traitement », a tranché le Dr Jean-Jacques Muyembe.

Devant la presse mardi 24 mars, à Kinshasa, le docteur Jean-Jacques Muyembe a affirmé que la Chloroquine sera utilisée dans le traitement administré aux malades du Coronavirus en République démocratique du Congo. Pendant que ce médicament antipaludéen ne fait pas toujours l'unanimité mondiale, la RDC a décidé d'emboîter les pas à la Chine et la France, deux pays qui ont essayé des médicaments, notamment la Chloroquine avec succès. « Il n'y a pas un traitement certifié contre le Covid-19. Partout, que ça soit en Chine ou en France, on est en train d'essayer avec des médicaments. Nous aussi nous associerons la Chloroquine dans notre traitement », a déclaré à la presse ce héros anti-Ebola reconduit par Tshisekedi pour lutter contre le Coronavirus. Le docteur Jean-Jacques Muyembe Tamfum reconnaît que jusque-là, il n'y a pas encore un traitement certifié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Utilisée en Chine depuis les années 1950 essentiellement contre le palu-
(suite en page 6)

Pour éviter de créer la psychose et les mauvaises interprétations

COVID-19 : Le CSAC recommande aux médias de vérifier toute information sur la pandémie

La Rd-Congo est confrontée à la maladie à Coronavirus (COVID-19) depuis plus d'une semaine. À ce jour, le pays compte 54 cas confirmés positifs et 3 décès.

Puisque la mauvaise information circule plus que la pandémie elle-même, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication – CSAC – qui se dit saluant les mesures drastiques annoncées par le Chef de l'Etat rd-congolais Félix Tshisekedi pour couper la chaîne de contamination, a dressé une liste des recommandations à l'endroit des journalistes et des médias rd-congolais.

« De se mettre toujours à l'esprit que Liberté de la presse rime avec responsabilité et respect de la Loi. De privilégier bonne information



d'éviter de succomber à la course au Scoop. De privilégier l'information officielle venant du Gouvernement, de l'OMS, du Secrétariat Permanent de Riposte contre le Covid-19 ainsi que d'autres services compétents. De ne publier le nombre de nouveaux cas testés positifs ou décédés que lorsqu'ils sont confirmés par les structures compétentes. De veiller scrupuleusement au respect des règles qui ré-

gissent la profession. De vérifier toute destinée au public sur la pandémie, pour éviter de créer la peur, la psychose et les mauvaises interprétations. D'éviter d'accorder la parole sur la pandémie aux charlatans, aux faiseurs des miracles, aux vendeurs d'illusions capables de reprendre des fausses informations en faisant allusion à des pratiques et remèdes non prouvés sur le plan scientifiques. De respecter la dignité et la vie des personnes affectées par le Coronavirus », lit-on sur la feuille blanche du communiqué qui porte la signature du rapporteur du CSAC, Chantal Kanyimbo.

À en croire ce document, les journalistes et les médias qui s'opposent aux recommandations seront exposés aux sanctions prévues par la Loi.

En 2006, Didier Raoult alertait déjà sur le danger d'une épidémie virale

Didier Raoult a annoncé le mardi 24 mars son retrait du conseil scientifique du gouvernement. En l'absence de vaccin, le patron de l'IHU Méditerranée Infection préconise le traitement du Covid 19 à la chloroquine.

Retrouvons-le en 2006, à l'époque, en pleine grippe aviaire, il alertait, comme d'autres virologues, sur notre incapacité à contenir une épidémie virale.

Le 21 février 2006, le professeur Didier Raoult, professeur de médecine à la faculté de Marseille et spécialiste des maladies infectieuses et des questions de bioterrorisme était interviewé dans le Soir 3 par Marie Drucker à propos de l'apparition en France de la grippe aviaire, détectée sur un canard dans l'Ain. Tout un dispositif de prévention a été mis en place, avec confinement et mise en quarantaine des volailles et vaccination massive des animaux.

Au début de l'interview, la journaliste demande au chercheur qui affiche un grand sérieux si la vaccination globale n'était pas excessive : «Est-ce qu'on en fait pas trop ?»

Après avoir donné son avis sur l'avantage de la vaccination animale, le scientifique se réfère ensuite à la grippe espagnole de 1918, qui tua plus de personnes que la Première Guerre mondiale (entre 50 et 100 millions de morts, soit entre 3 % et 6 % de la population de la planète), «y compris des sujets jeunes et en pleine santé...». Il souligne que le spectre du retour d'une telle épidémie respiratoire virale menace directement les humains.

«Notre état de préparation à une épidémie virale (...) est très mauvais.»

Une peur partagée par tous les épidémiologistes, il précise : «On pense que globalement notre état de préparation à une épidémie virale, et d'ailleurs on le voit chaque année au cours de l'épidémie de grippe, est très mauvais et notre capacité à lutter contre la contagion des maladies respiratoires jusqu'à présent était mauvaise.»



Revenant aux mesures prises dans le cadre de cette grippe aviaire, il applaudit, «l'exercice général qui s'est fait à propos de syndromes de détresses respiratoires, ou maintenant, à propos de la grippe aviaire, est quelque chose, qui je le crois, est très important pour nous préparer. Si c'est un exercice sans conséquences, tant mieux pour nous, mais ça nous prépare à une situation de pandémie, d'infections respiratoires virales, d'épidémies massives qui représentent un grand danger.»

Le visage fermé et les yeux sombres, le virologue fustige les comportements inconséquents : «Par exemple, tous les ans, il y a des épidémies hospitalières de grippe, humaines ordinaires, qui ne sont pas contrôlées parce que notre capacité actuellement à contrôler la contagion des maladies respiratoires est mauvaise. Et vous le voyez au quotidien, on sait tous que la grippe est une maladie contagieuse, ce qui ne nous empêche pas d'embrasser nos proches ou d'aller travailler quand on a la grippe et de contaminer les gens dans notre environnement.»

«Nous ne savons pas jusqu'à présent contrôler les épidémies respiratoires.»

Il insiste sur l'importance de cet entraînement : «Nous ne savons pas jusqu'à présent contrôler les épidémies respiratoires. Et d'apprendre à faire ça, même au prix d'une peur, à cette occasion (la grippe H1N1), en tout cas, ceci nous prépare à une éventuelle pandémie.»

Depuis plusieurs semaines, l'infectiologue marseillais brave la décision majoritaire de

ses pairs de tester le médicament avant de le généraliser dans le traitement du coronavirus. Ce mardi 24 mars, le patron de l'IHU Méditerranée Infection a précisé aux Echos : «Je ne participe plus au Conseil scientifique réuni autour d'Emmanuel Macron...» Une mise en retrait plutôt qu'une démission selon ses déclarations.

Le patron de l'IHU Méditerranée Infection a d'ores et déjà ouvert son établissement au dépistage massif du Covid-19 et au traitement à l'hydrochloroquine «des malades fébriles». Plusieurs centaines de Marseillais se pressent chaque jour pour des consultations.

La chloroquine désormais autorisée en France pour traiter les «formes graves» du coronavirus

Pour le moment, le comité scientifique «exclut toute prescription dans la population générale ou pour des formes non sévères», a assuré Olivier Véran.

La chloroquine pourra être administrée aux malades souffrant de «formes graves» du coronavirus, a statué lundi le Haut conseil de santé publique, selon le ministre de la Santé Olivier Véran. «Le Haut conseil recommande de ne pas utiliser ce traitement en l'absence de recommandation, à l'exception de formes graves, hospitalières, sur décision collégiale des médecins et sous surveillance stricte», a annoncé le ministre lundi soir lors d'un point presse sur l'évolution du coronavirus en France.

Le comité scientifique «exclut toute prescription dans la population générale ou pour des formes non sévères à ce stade, en l'absence de toute donnée probante», a-t-il souligné. Un arrêté encadrant précisément le recours à ce traitement, qui fait polémique, sera pris «dans les prochaines heures», a précisé le ministre.

Utilisation «non contrôlée»

De son côté, l'AP-HP, qui réunit les 39 hôpitaux de la région parisienne, a mis en garde à son tour lundi soir contre «une utilisation désordonnée de multiples molécules sans contrôle et surtout sans possibilité de tirer des

conclusions valides». L'AP-HP écrit, dans un communiqué signé notamment de son directeur général Martin Hirsch, «s'est déjà engagée dans plusieurs études, certaines utilisant l'hydroxychloroquine et la comparant à d'autres traitements».

«Pour être utiles, ces études doivent avoir des critères d'inclusion précis, correspondant aux différentes situations cliniques qui peuvent ou doivent être étudiées s'agissant de patients hospitalisés, de patients suivis en ambulatoires, de populations spécifiques», est-il précisé. Par conséquent, «elle met solennellement en garde contre des utilisations non contrôlées de médicaments qui conduiraient non seulement à retarder le moment où il sera possible de trancher sur leur efficacité thérapeutique ou non (...) mais qui pourraient également compromettre toutes les autres études conduites ou à lancer».

Appels à la prudence

En France, plusieurs élus font monter la pression pour généraliser rapidement l'utilisation de la chloroquine. Quant à Donald Trump, il en a vanté les mérites à plusieurs reprises. Mais des voix appellent à la prudence, insistant sur la nécessité d'attendre de vastes essais cliniques menés selon la stricte orthodoxie scientifique pour valider ou non le traitement. De très nombreuses personnes se sont pressées lundi à Marseille, pour se faire tester par les équipes du professeur Didier Raoult qui préconisent ce traitement testé jusqu'ici sur un nombre très limité de patients (24).

Dans son avis, le Haut Conseil de santé publique «incite les médecins à inclure le plus possible de malades dans les différents essais thérapeutiques en cours dans notre pays car c'est le moyen le plus sûr de déterminer rapidement si un traitement est efficace ou pas», a encore souligné le ministre. Quant à l'AP-HP, elle martèle que «le meilleur, voir le seul moyen, d'avoir des réponses utiles au plus grand nombre sur l'efficacité de médicaments, repose sur des études rigoureuses, qui peuvent utiliser différentes méthodologies interventionnelles et observationnelles, randomisées ou non randomisées».

Télétravail, pas dans nos cultures

La ville de Kinshasa mise en quarantaine pour limiter la propagation du Coronavirus dont le nombre de cas testés positifs ne fait que s'accroître. Aux circonstances exceptionnelles, de mesures exceptionnelles, dit-on. Le Gouverneur vient de durcir le ton avec la mesure de confinement total par intermittence. Dans de telles circonstances, le télétravail est vivement recommandé mais ce système peut-il s'adapter au contexte de la RDC en général et de Kinshasa en particulier ? Quels sont donc les préalables à réunir pour l'adapter ? Des questions qui ont retenu l'attention de la rédaction de zoom éco.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication». Le télétravail est donc toute forme de travail à distance s'effectuant notamment via une connexion Internet.

En cas de circonstances exceptionnelles, comme l'épidémie de Coronavirus qui ne cesse de se propager à une vitesse incroyable, cette pratique peut être imposée au salarié sans son accord. Si en France comme dans d'autres pays européens, ce système s'adapte sans difficulté car déjà défini dans leur code de travail, la RDC est encore loin de s'y conformer. Tout simplement, il faut d'abord réunir certains préalables ou conditions avant d'appliquer le télétravail au pays de Félix Tshisekedi.

Primo, que dit le législateur congolais au sujet de télétravail ? Si dans le code du travail français par exemple, dans son article L1222-9 du Code du travail définit

clairement ce terme et le télétravail en entreprise est encadré par la loi, rien de tel dans la loi congolaise. En République Démocratique du Congo, le travail renvoie très souvent à un lieu bien défini en dehors de son domicile, à moins que vous soyez patron d'une petite entreprise qui est sans local fixe. Ceci constitue un premier blocage d'adaptation de ce système.

Secundo, le télétravail exige une connexion Internet alors qu'en RDC l'administration publique comme privée est loin d'être dématérialisée : tout se fait sur place dans les bâtiments de l'entreprise.

Ici, deux points doivent être relevés : la qualité et la quantité d'internet

Qualité, la connexion internet pose de sérieux problèmes en RDC de par sa qualité. Les infrastructures ne suivent pas encore alors que la fibre optique devait résoudre ce problème. Le manque de courant ou de coupures intempestives justifient clairement ce manque de performance alors qu'au Rwanda voisin, la connexion internet est de bonne qualité. Cette question mérite une grande attention du Gouvernement Ilunkamba au regard de l'importance qu'accorde le Chef de l'Etat dans ce secteur.

Quantité, les congolais dépensent sérieusement pour avoir accès à l'internet. Une connexion qui est tellement lente et qui vous pousse à déboursier deux ou

trois fois plus que ce que vous devez. Avec le télétravail, la connexion doit être accessible pour avoir de résultats escomptés, ce qui n'est pas visiblement le cas.

Tertio le caractère informel du travail en RDC qui se résume par cette expression « vivre au taux du jour ». En République Démocratique du Congo, la majorité de gens est obligée de sortir pour gagner son pain ; le Congolais vit du jour au jour. Le secteur informel

prime sur le formel : pour faire ses achats on doit se déplacer vers le marché ou le supermarché, le E-commerce n'est pas encore très opérationnel comme ailleurs.

En cette période de confinement, le télétravail est certes recommandé mais pas encore adapté aux contextes socio-économiques du pays. Le Gouvernement Ilunkamba doit vivement réfléchir sur cette question dans l'avenir.

avec zoom-eco

Coronavirus : Le Dr Muyembe favorable à la chloroquine !

(suite de la page 4)

disme, la Chloroquine l'est également depuis quelques semaines pour combattre le Covid-19, mais avec précaution. « *Nous ne savons pas encore évaluer le bénéfice-risque pour ce médicament sur le Covid-19. Nous n'avons pas encore cerné tous les effets secondaires possibles* », a déclaré un médecin en France. Et en RDC, le docteur Félix Kabange Numbi, ancien ministre de la Santé a prévenu des Congolais sur Top Congo FM : « *Vous avez un problème cardio-vasculaire et vous prenez de la Chloroquine, elle va vous tuer ! Et ce ne sera pas le Coronavirus* ». Ce médecin avoue que la Chloroquine peut faire l'affaire, mais il faut rester prudent surtout face à l'automédication.

Et en aucun cas, cette Chloroquine n'est présentée

par Pékin comme le remède miracle contre l'épidémie. De fait, en février 2020, un groupe de chercheurs de l'Académie des sciences a déclaré avoir utilisé avec succès la Chloroquine contre la reproduction du SARS-CoV-2. Récemment, le président des Etats-Unis, Donald Trump a laissé entendre qu'elle serait efficace contre le Coronavirus. En France, le gouvernement a recommandé son utilisation pour des cas graves du Covid-19, en attendant son examen dont les résultats est attendu dans les prochains jours.

En RDC, dans le schéma thérapeutique mis en place, indique Dr Muyembe, il y a 3 niveaux : faible, modéré et grave. Et chaque niveau a un traitement spécifique. Ce qui fait que la Chloroquine pourra être utilisée selon le tableau clinique des malades.

Coronavirus : 4 nouveaux cas confirmés à Kinshasa

Quatre (4) nouveaux cas de Coronavirus ont été confirmés ce vendredi 27 mars 2020 à Kinshasa, annonce l'Institut national des recherches biomédicales (INRB). Ce qui porte au total 58 cas confirmés depuis

le début de cette pandémie dans la capitale congolaise.

Dans son bulletin quotidien, l'INRB signale que 5 personnes sont mortes et 3 ont été guéries.

Après Kinshasa, c'est au tour de la province d'Ituri d'être touchée par cette ma-

ladie mortelle. Un cas a été testé positif ce jeudi au village Mbadi à Nyakunde dans le territoire d'Irumu. Au total, 23 personnes contacts ont été pré listées autour de ce cas, dont 8 collègues de service, 7 Co malades, 7 prestataires des soins et 1 taximan.

Covid-19 : solidarité agissante !

L'urgence sanitaire dicte sa loi et les mesures barrière sont rythmées à mesure que le temps passe. A situation exceptionnelle, attitude exceptionnelle ! Le confinement paraît comme l'arme, par excellence, pour, à défaut de la contrer, du moins, limiter la propagation de la pandémie. Jamais de telles épreuves ne se surmontent en solitaire mais c'est au contraire en solidaires. En pensant « nous » au lieu de « je ». Covid-19 nous en a administré une preuve palpable qu'on pouvait agir

en pensant à soi, certes mais aussi à autrui.

Nos agissements peuvent être bénéfiques ou suicidaires pour les autres. Ici et là, il y a manifestation de solidarité pour se soutenir les uns les autres face à ce qui semble être devenu l'ennemi public N°1. Des footballeurs de chez nous et sous d'autres cieux se signalent dans le sens souhaité par la collectivité mettant la main à la pâte en vue de soulager, un tant soit peu, la détresse qui a élu domicile dans l'ensemble des habitants de la planète. En

allant puiser dans leur tirelire pour libérer quelques sommes pas si dérisoires pour le plus grand bien de nos communautés en souffrance.

Au sommet de certains États, même son de cloche : les gouvernants se déploient, comme ils peuvent, en vue de sauver ce qui peut encore l'être. Comme gouverner, par définition, c'est prévoir, dans des pays organisés, on essaie de faire face, avec plus ou moins de succès. Chez nous, on a appris que les footballeurs tels que Cédric Bakambu (avec 2 millions \$ pour la RDC) et Romelu Lukaku, d'origine congolaise (à hauteur d'une somme de 100 000 € à l'hôpital de Milan) ont accompli un beau geste d'humanité et tout à côté de nous, le Gabonais Pierre Emerick Aubameyang n'y est pas allé de main morte en offrant 80 millions de FCFA via le gouvernement de son pays pour apporter sa contribution à contrer la progression de la pandémie. Deux Sénégalais, Sadio Mane (30 millions FCFA) et Keita Balde (11 millions FCFA) ont réagi également pour le compte de leur pays. Il en est de même de certains artistes à l'image de Fally Ipupa, à travers la fondation éponyme, qui opère une levée de fonds et une collecte des

dons de toute nature à la faveur d'une campagne intitulée « Aidons les nôtres ». Des actions louables à plus d'un titre qu'on ne saurait banaliser !

Ailleurs, on l'a vu, ceux qui ont plus de moyens ont manifesté leur élan de grandeur d'âme, en soutenant les efforts des pouvoirs publics. Mais où sont ceux qui, dans le camp des politiciens d'ici, s'illustrent lorsqu'il s'agit des campagnes de propagande pour leur seul profit en faisant des dons divers ? Et que dire de ces fameux pasteurs dont certains ont défrayé la chronique se donnant tristement en spectacle avec des sextapes qui ont noirci leur réputation ? On sait qu'en temps normal, ils reçoivent de la part des fidèles des offrandes parfois mirobolantes. Il n'y a qu'à observer leur train de vie... Ces gens qui se disent leaders d'opinion qu'on ne voit, avec des airs de condescendance et des manières goguenardes, que lorsque leurs propres intérêts sont en jeu... Maintenant qu'à l'échelle du pays leur contribution est fort attendue, beaucoup ont choisi de faire comme l'autruche, dans l'attente de l'avènement des jours meilleurs pour se montrer à nouveau...

Bona MASANU

Arrêt sur image



Covid 19 c'est pour les civils seulement ?

Et les policiers alors, apparemment pas du tout concernés ?

Coronavirus : en finir avec les idées reçues

Le virus de la COVID-19 peut se transmettre sous les climats chauds et humides.

D'après les données dont on dispose jusqu'à présent, le virus de la COVID-19 peut se transmettre dans TOUTES LES RÉGIONS, y compris les zones chaudes et humides. Indépendamment du climat, prenez des mesures de protection si vous vivez ou si vous vous rendez dans une zone où il y a des cas de COVID-19. Le meilleur moyen de se protéger contre l'infection est de se laver souvent les mains. Le lavage des mains élimine les virus qui pourraient s'y trouver et évite qu'on ne soit contaminé en se touchant les yeux, le nez ou la bouche.

Prendre un bain chaud ne protège pas contre le nouveau coronavirus.

Prendre un bain chaud n'empêche pas de contracter la COVID-19. La température du corps reste normale, entre 36,5°C et 37°C, quelle que soit celle de votre bain ou de votre douche. Par ailleurs, il peut être dangereux de prendre un bain très chaud à cause du risque de brûlure. Le meilleur moyen de se protéger contre la COVID-19 est de se laver souvent les mains. Le lavage des mains élimine les virus qui pourraient s'y

trouver et évite qu'on ne soit contaminé en se touchant les yeux, la bouche ou le nez.

Les vaccins contre la pneumonie protègent-ils contre le nouveau coronavirus ?

Non. Les vaccins contre la pneumonie tels que le vaccin antipneumococcique et le vaccin anti-Haemophilus influenza type B (Hib) ne confèrent pas de protection contre le nouveau coronavirus.

Le virus est si nouveau et différent qu'il nécessite un vaccin qui lui est propre. Les chercheurs travaillent à la mise au point d'un vaccin contre le 2019-nCoV et l'OMS soutient leurs travaux.

Bien que ces vaccins ne soient pas efficaces contre le 2019-nCoV, la vaccination contre les maladies respiratoires est fortement recommandée pour protéger votre santé.

Les sèche-mains sont-ils efficaces pour tuer le CoV 2019 ?

Non. Les sèche-mains ne sont pas efficaces pour tuer le 2019-nCoV. Pour vous protéger contre le nouveau coronavirus, vous devez vous nettoyer fréquemment les mains avec un produit hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Une fois que vos mains sont propres, vous devez les sécher soigneuse-

ment à l'aide de serviettes en papier ou d'un séchoir à air chaud.

Puis-je réutiliser un masque N95 ? Puis-je le laver ? Puis-je le stériliser avec des désinfectants pour les mains ?

Non. Les masques faciaux, y compris les masques médicaux plats ou les masques N95, ne doivent pas être réutilisés. Si vous avez été en contact étroit avec une personne infectée par le nouveau coronavirus ou qui présente une autre infection respiratoire, le devant de votre masque doit être considéré comme contaminé. Vous devez enlever le masque sans toucher sa partie avant et le jeter de manière appropriée. Après avoir enlevé votre masque, vous devez vous nettoyer les mains avec un produit hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Une lampe de désinfection à ultraviolets (UV) peut-elle tuer le nouveau coronavirus (nCoV) ?

Les lampes à UV ne doivent pas être utilisées pour se stériliser les mains ou d'autres parties du corps, car les rayons UV peuvent provoquer des érythèmes (irritation de la peau).

Pour vous protéger contre le nouveau coronavirus, tenez-vous au courant de toutes les mesures que vous pouvez adopter. Pour plus de détails, voir le site Web de l'OMS :

La pulvérisation d'alcool ou de chlore sur tout le corps peut-elle tuer le nouveau coronavirus (nCoV) ?

Non. Vaporiser de l'alcool ou du chlore sur tout le corps ne tuera pas les virus qui ont déjà pénétré dans votre corps. La pulvérisation de ces substances peut être nocive pour les vêtements ou les muqueuses (c'est-à-dire les yeux, la bouche). Sachez que l'alcool et le chlore peuvent tous deux être utiles pour désinfecter les surfaces, mais ils doivent être utilisés en suivant les recommandations appropriées.

Il existe plusieurs mesures que vous pouvez adopter pour vous protéger contre le nouveau coronavirus. Commencez par vous net-

toyer fréquemment les mains en utilisant un produit hydroalcoolique – comme un gel – ou à l'eau et au savon. Pour connaître les autres mesures de protection, consultez les conseils de l'OMS à l'adresse

Est-il sans danger de recevoir une lettre ou un colis de Chine ?

Oui, c'est sans danger. Les personnes qui reçoivent des colis en provenance de Chine ne risquent pas de contracter le nouveau coronavirus. D'après des analyses antérieures, nous savons que les coronavirus ne survivent pas longtemps sur des objets, tels que des lettres ou des colis.

Les vaccins contre la pneumonie protègent-ils contre le nouveau coronavirus ?

Non. Les vaccins contre la pneumonie, tels que le vaccin antipneumococcique et le vaccin contre Haemophilus influenza type B (Hib), n'offrent pas de protection contre le nouveau coronavirus.

Le virus est tellement nouveau et différent qu'il nécessite un vaccin qui lui est propre. Les chercheurs sont en train de travailler à la mise au point d'un vaccin contre le 2019-nCoV et l'OMS les soutient dans leurs travaux.

Bien que ces vaccins ne soient pas efficaces contre le 2019-nCoV, la vaccination contre les maladies respiratoires est fortement recommandée pour protéger votre santé.

Se rincer régulièrement le nez avec une solution saline peut-il aider à prévenir l'infection par le nouveau coronavirus ?

Non. Rien ne prouve que le fait de se rincer régulièrement le nez avec une solution saline protège les gens contre l'infection par le nouveau coronavirus.

Il existe quelques éléments probants indiquant que cette pratique peut aider les gens à se remettre plus rapidement d'un rhume ordinaire. Cependant, il n'a pas été démontré que le fait de se rincer régulièrement le nez permettait de prévenir les infections respiratoires

Coronavirus, où aller en cas de symptômes ?

« Les Cliniques universitaires vont recevoir tous les malades de Selembao, Mont-Ngafula, Lemba, Makala, Ngaba, Kinsenso », révèle le patron de la riposte contre le Coronavirus en RDC.

Me Docteur Jean-Jacques Muyembe révèle aussi que « la Clinique Ngaliema et le Centre Vijana vont recevoir les malades des communes de la Gombe, Lingwala, Barumbu, Kintambo, Kinshasa et Ngaliema ».

Mais également, « l'hôpital Saint-Joseph va recevoir les malades de Kalamu, Limete, Kasavubu, Bandalungwa, Ngiri-Ngiri, Matete et Bumbu ».

Pour la partie Est de Kinshasa, « l'hôpital d'amitié sino-congolais va recevoir les malades de Masina Kimbaseke et N'Djili. L'hôpital général de référence de Kinkole va recevoir les malades de Nsele et Maluku ».

Le coordonnateur du secrétariat technique à la riposte contre le Coronavirus précise que « les médecins chefs de zone sont déjà informés. C'est à ce niveau là que (les malades) vont si c'est vraiment un cas suspect ».

Covid-19 : Le président Félix Antoine Tshisekedi décrète un état d'urgence après 3 nouveaux cas confirmés à Kinshasa

Mercredi 25 mars, un peu plus d'une semaine après la découverte du premier malade de Coronavirus, la RDC compte ce jour 48 personnes testées positives, a annoncé le ministre de la Santé, 3 morts et un malade guéri. Vu la gravité de cette situation, le président Félix Antoine Tshisekedi a décrété la veille un état d'urgence et pris une série des mesures drastiques pour confiner Kinshasa, principal foyer du Covid-19.

Ces mesures sont : l'interdiction des voyages de Kinshasa vers l'intérieur par avion, camion et



bateau et vice-versa, la fermeture de toutes les frontières à toutes les personnes par camion, bateau et avion sauf pour les frets, l'interdiction de tout attroupement dans la ville de Kinshasa surtout dans les communes à grande agglomération, la multiplication des points de lavage de mains

un peu partout et la mise en place des services minimums au sein des services et institutions.

Il a en outre fixé l'opinion sur l'alerte donnée à Lubumbashi dans le Haut-Katanga. Les 2 cas suspects ont été testés négatifs par le laboratoire de l'INRB.

En effet, la RDC vit actuellement sous le régime d'un état d'urgence. Les articles 85, 119, 144 et 145 de la Constitution congolaise résumant de quoi il s'agit. C'est-à-dire, suivant des experts approchés, « un des régimes

exceptionnels, dû en l'occurrence aux menaces d'interruption du bon fonctionnement des institutions, couvert par une ordonnance présidentielle, annoncée par message à la Nation, immédiatement contrôlable par la Cour Constitutionnelle quant à la teneur des mesures restrictives de libertés y contenues et appelant le Parlement à se réunir (en congrès) de plein droit, afin d'un couvert législatif dans l'application, pour une période de 30 jours prorogeable si les circonstances à sa base le requièrent ». C'est donc un régime d'exception dont le fonctionnement est décrit par une ordonnance présidentielle.



Chargé de missions principal du chef de l'Etat

Jack Ilunga vient de nous quitter

La nouvelle du décès de Jack Ilunga, chargé de missions principal du chef de l'Etat tombée vendredi 27 mars s'est répandue comme une traînée de poudre. Avec toute la compassion que cela a provoqué, je remets en surface le post que j'ai publié dans le cadre de ma chronique «Mes gens»... Que son âme repose en paix !

Jack Ilunga Mondo, juriste, éditeur, écologiste et consultant au développement

Jack Ilunga : appellation bien contrôlée. Fils de

Ilunga Dibwe, un des jeunes qui avait fait partie de la délégation de la table ronde, jeune ministre du gouvernement Lumumba. Jack Ilunga me rappelle la création de mon agence de production en 1987. C'est au sein de l'Agence Zaire Loisirs devenue depuis 1997 Agence Temps Libre qu'il fait ses premiers pas dans le showbiz. Puis, il a arrêté pour traverser le majestueux fleuve Congo et poursuivre ses études à l'Université Marien Ngouabi. Il regagne le pays avec son diplôme en poche. Aujourd'hui cet ancien du collègue Boboto est devenu juriste. Il monte en 1998 sa propre entreprise, La Générale des Services. Il manage Werrason après l'éclatement du groupe Wenge. Il co-organise le concert de Ngiama Makanda à l'esplanade du Palais du peuple, il réalise la première édition de Miss Kinshasa qui récolte un grand

succès. Petri d'idées, il lance le premier à travers la ville l'avènement du millénium. En 2001, un malheur est survenu dans sa famille, le décès de son père, c'est son plus mauvais souvenir. Il ne tient pas le coup et quitte le pays pour un exil volontaire en Afrique du Sud. Peu avant l'entrée de l'AFDL, il fait partie des jeunes de l'UDPS. Mais son adhésion à ce parti ne l'empêche pas de créer en avril 2003 son propre parti politique qu'il va simplement appelé Parti des verts (PDV). Comprenez qui pourra ! L'écologie dans le sang, il se lance dans la défense de l'environnement. Et depuis 2010, il est éditeur d'un magazine qu'il distribue entre les deux rives du fleuve Congo. Consultant au développement, il monte des dossiers sur demande. Marié, Jack est père de trois enfants qui sont pour lui comme la prunelle de ses yeux. Toujours avec eux. Donc

jamais sans eux. Issu d'une grande famille, il est très ami avec ses frères et sœurs. Originaire du Kasai Occidentale, il a en affection la ville de Kananga qui est pour lui, le centre de la RDC. Natif de Kingabwa, il a quitté plus d'une fois. Plus d'une fois il est revenu. Comme quoi, chassez le naturel, il revient au triple galop. Il avait un faible pour les voitures Jaguar...

Une confiance qu'il m'a faite il y a peu dans son cabinet de travail en qualité de chargé de missions du chef de l'Etat, qu'il est depuis sa tendre enfance fervent chrétien et pratiquant assidu catholique. C'est grâce à cette dévotion mariale qu'un miracle s'est produit dans sa vie le guérissant d'une infirmité qui voulait l'amener sur une chaise roulante. Pour terminer ensemble, en chœur, nous avons dit Amen !

Coronavirus

L'Afrique pleure Manu Dibango

Les fans l'appelaient « Papa Manu », « Le Doyen » ou simplement « Manu ». Le 18 mars, un communiqué publié sur sa page Facebook annonçait son hospitalisation, à la suite d'une infection par le coronavirus. Les mots se voulaient rassurants (« *Il se repose et récupère dans la sérénité* »). Manu Dibango, saxophoniste et vétéran des musiciens africains en France, est mort, mardi 24 mars, a annoncé sa famille. Il était âgé de 86 ans.

« *Chers parents, chers amis, chers fans, Une voix s'élève au lointain...*

C'est avec une profonde tristesse que nous vous annonçons la disparition de Manu Dibango, notre Papy Groove, survenue le 24 mars 2020 à l'âge de 86 ans, des suites du Covid-19.

Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale, et un hommage lui sera rendu ultérieurement dès que possible.

Il laisse derrière lui soixante années de carrière et d'engagements, sans pause ni éclipse, enchaînant plusieurs vies, les oreilles toujours en alerte, à l'écoute du son des époques qu'il traversait.

Saxophoniste au son charnu et rond, identifiable dès les premières mesures, Manu Dibango savait aussi être pianiste, vibraphoniste, joueur de marimba, pouvait jouer de la mandoline et, récemment, du balafon. Il était également chanteur, arrangeur et chef d'orchestre. Le compositeur de *Soul Makossa* (1972), le titre avec lequel il avait acquis une notoriété mondiale, résumait tout cela en une formule, lancée dans un de ces puissants éclats de rire qu'il semait à la volée : « *Je me contente de faire de la musique.* »

Son histoire commence sous le nom d'Emmanuel Dibango, né d'une mère couturière et d'un père fonctionnaire, le 12 décembre 1933, à Douala, le port où débarquèrent les premiers Européens au Cameroun. L'organiste du temple protestant où

sa mère est chef de chœur lui met la musique à l'oreille et puis un oncle, vaguement guitariste.

En 1949, il a 15 ans lorsque son père l'envoie en France, pour faire des études. Après vingt et un jours de traversée, il débarque à Marseille, avant de rejoindre sa famille d'accueil à Saint-Calais (Sarthe). Au milieu de ses bagages, il y a trois kilos de café qui paieront à ses hôtes son premier mois de pension. Manu Dibango aimait raconter cette anecdote qui lui inspirera le titre de sa première autobiographie, écrite en collaboration avec Danielle Rouard, *Trois kilos de café* (Lieu commun, 1989) – une seconde paraîtra en 2013, chez L'Archipel, *Balade en saxo, dans les coulisses de ma vie*.

Après le collège à Saint-Calais, il fréquente le lycée de Chartres, où il apprend le piano avec un des enseignants. C'est pour lui l'âge des premières cigarettes et surtout la découverte du jazz, grâce à un compatriote de quatre ans son aîné, rencontré en colonie de vacances, à Saint-Germain-en-Laye, Francis Bebey (1929-2001), lui aussi futur musicien camerounais notoire. Celui-ci lui fait aimer Duke Ellington. Ils créent ensemble un trio dans lequel Dibango tient mandoline et piano.

Installation à Léopoldville

Au début des années 1950, Dibango découvre le saxophone alto, son futur identifiant. L'année de son bac, préparé (plus ou moins) à Reims, il file à Paris pendant les vacances, y passe ses nuits à fréquenter caves et cabarets où frétille le jazz. Il ne pense pas encore faire de la musique un métier mais son échec au bac va ouvrir le chemin.

Quand son père lui coupe les vivres, en 1956, il part à Bruxelles. Embauché au Tabou, un cabaret à la mode, il y séduit un mannequin, Marie-Josée dite « Coco », qui deviendra sa femme. Puis il tourne à travers la Belgique avant de



prendre la direction de l'orchestre d'une boîte bruxelloise, Les Anges noirs.

Un jour y passe Joseph Kabasele, dit « Grand Kallé » (1930-1983), l'un des ténors de la rumba congolaise. Il est le créateur d'*Indépendance cha cha*, l'hymne des indépendances africaines et le premier tube panafricain, composé à Bruxelles, en 1960, au moment de la table ronde réunissant les dirigeants politiques congolais et les autorités belges. « Grand Kallé » embauche Manu Dibango comme saxophoniste dans son orchestre African Jazz, lui fait enregistrer avec lui et son groupe une quarantaine de titres dans un studio à Bruxelles, puis l'emmène en Afrique.

Dibango s'installe avec sa femme à Léopoldville (future Kinshasa) où il ouvre son propre club, le Tam-Tam. En 1962, il débute une carrière discographique sous son nom en gravant des 45-tours à Léopoldville ou Bruxelles, dont le fameux *Twist à Léo* (Léo pour Léopoldville), un de ses premiers succès.

Après une courte période de retour au Cameroun où il ouvre un second Tam-Tam, le musicien retourne s'installer en France, y collabore avec Dick Rivers, Nino Ferrer – dont il devient le chef d'orchestre –, Mike Brant... tout en continuant à enregistrer des 45-tours. Après un premier album, *Saxy Party*, constitué de reprises et de compositions, l'année 1972 marque le départ d'une nou-

velle vie.

Triomphe à l'Olympia

Outre la parution d'*African Voodoo* (réédité en vinyle en 2019, sur Hot Casa Records), réunissant des enregistrements à l'origine destinés à servir de musiques d'illustration pour la publicité, la télévision et le cinéma, pour lequel il composera plusieurs bandes originales au fil de sa carrière, 1972 est surtout l'année de *Soul Makossa*. Un titre que son auteur pensait anecdotique, relégué sur la face B d'un 45-tours, au verso de l'hymne que Dibango avait composé pour soutenir l'équipe du Cameroun, pays qui accueillait la 8^e Coupe d'Afrique des nations de football.

Inclus dans l'album *O Boso, Soul Makossa* se vendra à des millions d'exemplaires à travers le monde. Le tube sera « emprunté », sans autorisation, par Michael Jackson pour *Wanna Be Startin' S o m e t h i n ' s u r* l'album *Thriller* (1982). Il sera encore cité par Rihanna dans *Don't Stop the Music* (2007) et par Jennifer Lopez dans le clip de *Feelin' So Good* (2012).

Soul Makossa permet à Manu Dibango de triompher à l'Olympia en 1973, tout en lui ouvrant les pistes de danse africaines et les ondes aux Etats-Unis. Le DJ new-yorkais David Mancuso, organisateur des soirées disco

(suite en page 11)

Crise du coronavirus

Lionel Richie veut faire un remake de «We Are the World»



Le chanteur américain Lionel Richie envisage de donner une cure de jeunesse à son tube «We are The World» dans le cadre de la crise du coronavirus, a-t-il confié au magazine People.

Le chanteur a coécrit la chanson caritative avec Michael Jackson en 1985, mais a déclaré au magazine People qu'il n'arrêtait pas d'y repenser, l'épidémie de coronavirus et le 35e anniversaire de la sortie de la chanson aidant.

«Ce qui s'est passé en Chine, en Europe, est arrivé ici.

Si on ne sauve pas nos pairs là-bas, ça reviendra. C'est de nous tous dont il est question. Nous sommes tous dans le même bateau», a-t-il expliqué à People, le chanteur songeant à la solidarité que la musique pourrait apporter, sans parler des fonds qui pourraient se dégager des ventes.

M. Richie a ajouté qu'il pensait à écrire une chanson différente depuis le début de la pandémie, «*mais chaque fois que j'essaie d'écrire un autre message, je rédige les mêmes mots*», dit-il. Belga

Rihanna fait un don de 5 millions de dollars pour lutter contre le coronavirus



Rihanna a annoncé par le biais de sa fondation qu'elle faisait don de 5 millions de dollars à diverses organisations

qui participent à la lutte contre le nouveau coronavirus.

«*Lorsque nous avons commencé cette année, nous n'aurions jamais pu imaginer à quel point le coronavirus allait changer notre vie de manière aussi dramatique*», a déclaré la fondation Clara Lionel dans un communiqué samedi. «*Peu importe qui vous êtes ou d'où vous venez, cette pandémie nous touchera tous. Et pour les plus vulnérables de ce monde, le pire est peut-être encore à venir*».

L'Afrique pleure Manu Dibango



(suite de la page 10)
du Loft, avait craqué pour ce groove d'une efficacité redoutable.

Manu Dibango est invité dans la foulée au prestigieux Apollo Theater, à Harlem, puis par le Fania All Stars, qui réunit le gotha d'une salsa en pleine ébullition à New York. «*A l'époque, raconterait-il, chacun revendiquait les racines africaines dans le Black et le Spanish Harlem. Les Fania All Stars m'ont demandé de tourner avec eux. J'étais le seul Africain de la bande, j'apparaissais donc un peu comme un symbole.* »

Avec le Fania, Dibango se produit au Madison Square Garden, au Yankee Stadium, tourne en Amérique latine. Après cette aventure, il jette l'ancre à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pendant quatre ans pour y diriger l'Orchestre de la Radio-télévision ivoi-

rienne. Viendront ensuite l'envie de toucher au reggae, à la musique cubaine, aux sons urbains dans l'air du temps (hip-hop, électro), sans jamais oublier le jazz, fil rouge au long de ces déambulations musicales.

Nommé artiste de l'Unesco pour la paix en 2004, Manu Dibango a souvent mis sa notoriété au service de combats : lutte contre la faim dans le monde (Tam-Tam pour l'Éthiopie), libération de Nelson Mandela et liberté d'expression, réchauffement climatique. Son métier de musicien le mettait toujours autant en joie et il était occupé à préparer un projet autour du balafon. «*Je suis passionné et curieux* », résumait-il, pour indiquer que raccrocher n'était pas à l'ordre du jour pour lui.

avec Patrick Labesse
(Le Monde)

La carrière de Manu Dibango en quelques dates

12 décembre 1933 : Naissance à Douala (Cameroun).

1949 : Arrivée en France.

1972 : Premier album, " O Boso ".

1972 : " Soul Makossa " qui entre l'année suivante dans les classements américains.

1989 : Parution de " Trois kilos de café ", sa première autobiographie.

2014 : Dernier album, " Balade en Saxo ".

2019 : Tournée des soixante ans de carrière.

24 mars 2020 : Mort à Paris.

Mesures de protection contre le Coronavirus

Qu'est-ce qu'un coronavirus ?

Les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'homme et chez l'animal. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Quels sont les symptômes de la COVID-19 ?

Les symptômes les plus courants de la COVID-19 sont la fièvre, la fatigue et une toux sèche. Certains patients présentent des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge ou une diarrhée. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent aucun symptôme et se sentent bien. La plupart (environ 80 %) des personnes guérissent sans avoir besoin de traitement particulier. Environ une personne sur six contractant la maladie présente des symptômes plus graves, notamment une dyspnée. Les personnes âgées et celles qui ont d'autres problèmes de santé (hypertension artérielle, problèmes cardiaques ou diabète) ont plus de risques de présenter des symptômes graves. Toute personne qui a de la fièvre, qui tousse et qui a des difficultés à respirer doit consulter un médecin.

Comment la COVID-19 se propage-t-elle ?

La COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une

personne tousse ou éternue. Ces gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut alors contracter la COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer. C'est pourquoi il est important de se tenir à plus d'un mètre d'une personne malade.

Comment puis-je me protéger et éviter que la maladie ne se propage ?

Se laver fréquemment les mains

Se laver fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

Pourquoi? Se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon tue le virus s'il est présent sur vos mains.

Éviter les contacts proches

Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre.

Pourquoi? Lorsqu'une personne infectée par un virus respiratoire, comme la COVID-19, tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes contenant le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler le virus.

Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Pourquoi? Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, vous risquez d'être en contact avec le virus présent sur ces surfaces.

Respecter les règles d'hygiène respiratoire

Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas

de toux ou d'éternuement – jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Pourquoi? Se couvrir la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement permet d'éviter la propagation des virus et autres agents pathogènes.

Tenez-vous informé et suivez les conseils de votre médecin

Tenez-vous au courant des dernières évolutions concernant la COVID-19. Suivez les conseils de votre médecin, des autorités de santé nationales et locales ou de votre employeur pour savoir comment vous protéger et protéger les autres de la COVID-19.

Pourquoi? Ce sont les autorités nationales et locales qui disposent des informations les plus récentes sur la propagation ou non de la COVID-19 dans la région où vous vous trouvez. Elles sont les mieux placées pour expliquer ce que les personnes dans votre région devraient faire pour se protéger.

Mesures de protection pour les personnes qui se trouvent ou qui se sont récemment rendues (au cours des 14 derniers jours) dans des régions où la COVID-19 se propage

· Suivez les conseils présentés ci-dessus.

· Si vous commencez à vous sentir mal, même si vous n'avez que des symptômes bénins comme des maux de tête et un faible écoulement nasal, restez chez vous jusqu'à la guérison. Pourquoi? Éviter d'entrer en contact avec d'autres personnes et de se rendre dans des établissements de santé permettra à ces établissements de fonctionner plus efficacement et vous protégera, ainsi que les autres personnes, de la COVID-19 et d'autres maladies virales.

· En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, consultez un médecin sans tarder, car il peut s'agir

d'une infection respiratoire ou d'une autre affection grave. Appelez votre médecin et indiquez-lui si vous avez récemment voyagé ou été en contact avec des voyageurs. Pourquoi? Si vous l'appelez, votre médecin pourra vous orienter rapidement vers l'établissement de santé le plus adapté. En outre, cela vous protégera et évitera la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies virales

Quand utiliser un masque ?

· Si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le 2019 nCoV.

· Portez un masque si vous tousssez ou éternuez.

· Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

· Si vous portez un masque, il est important que vous sachiez l'utiliser et l'éliminer correctement.

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque

· Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

· Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage

· Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

· Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique

· Pour retirer le masque: l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

stopcoronavirus.cd

65 ans, ça se fête !

Il pensait à ce jour et c'est arrivé : le 15 mars 2020, 65 ans ont sonné pour Jean Pierre Eale Ikabe. Il a convié quelques-uns de son cercle pour le célébrer au lieu-dit chez Fidami (nzela ya mayi, sur la route de Kinsuka) dans une atmosphère enjouée agrémentée par les flux et reflux du fleuve. Dans un décor champêtre, à l'image des campagnards. Nous y avons été ! Un coin où des sons nous ont bercés : ceux du groupe de Jeannot Bombenga, le Vox Africa. On s'est



promis de s'éclater et on ne s'est pas privés. Sous un transport de joie. Tout autour de l'heureux fêtard, il y avait Million (la carterone) accompagnée de Claudette, Herman Bangi Bayo, Roger Nsita, Mike Malanda, Gilles Kindundu, Jean-Paul Maboso, Marie, Marceline, mais aussi Lesly (son fils) et Yvon, son pote de tous les jours ainsi que votre humble serviteur Bona Vent Mukoko...

B.M.

Evasion

Tout tranquilles comme de joyeux drilles, nous (Jean-Pierre Eale Ikabe, Roger Nsita et moi) avons quitté Kin pour une petite escapade à Kasangulu dimanche 22 mars aux environs de 10h. Au bout de plus d'une heure de route, nous avons atteint notre destination. Nous sommes descendus chez Me Poly qui y réside. Dans un coin bien paisible où on peut entendre les gazouillis d'oiseaux, le bourdonnement d'un groupe électrogène et le murmure des grenouilles tapies dans une sorte de grottes environnantes ! Une autre vie après le confinement que Corona nous a imposé ! Histoire de chasser un peu l'ennui... Quatre heures sont passées sans s'en rendre compte parta-

gés entre bouffe et une bonne rasade de bières.

Après coup, nous tenons vivement à remercier Me Poly pour la bienveillance pour rendre ces moments plus agréables. Les petits plats étant mis dans les grands et sobrement nous avons pris un infini plaisir à partager cette journée dominicale en toute gaieté. Vivement



qu'on puisse nous retrouver une fois de plus (même en mode confinement) pour prolonger ces instants de convivialité.



Zizi Nzanga : Belge, ancien de Los Nickelos actuellement diplomate en Grèce

Il y a peu de temps en marge de l'anniversaire de la mort de Tony Dee (le 18 février 2018), les anciens de Belgique sous la direction de Eva Mwakasa ont organisé avec brio une soirée d'hommage à la demande des anciens Belges certains ayant évolué dans Yéyé national notamment Léon Ebeya et d'autres dans Los Nickelos. Ce dernier cité m'a suggéré de dépoussiérer mon post sur Max Mongali (Idi Mane). Sur cette lancée, j'en fais autant pour vous rappeler un des grands et non des moindres Zizi Nzanga auteur de Lea Lili, Bolingo ya téléphone que j'ai manqué le mois dernier en Belgique. En revanche, j'ai l'occasion de m'entretenir avec lui au téléphone. Il rentrait en Grèce où il est en poste comme diplomate en passant en France pour rendre visite à son fils Tim. Ce post que je publie ce jour a été revu et corrigé après mon entrevue avec Raymond Nzanga Suke, son aîné, ancien réalisateur à la RTNC.

Revoici Isidore Zizi Nzanga

Ceux qui se souviennent encore des années glorieuses des Belges (étudiants congolais en Belgique) ont encore en mémoire les mélodies épurées des groupes musicaux Yéyé National, Los Nickelos et Africana où excellaient entre autres Zatho Kinsonzi, Zizi Nzanga.

Le dernier cité (de son prénom Isidore) s'est illustré d'abord au sein de Yéyé National créé en 1964 par Jean-Pierre Nimy Nzonga, où il a démarré sa carrière, signant notamment "Bolino ya téléphone". Et l'année d'après, on le retrouve chez Los Nickelos et beaucoup se sont laissés bercer mélodieusement par ses pépites sonores comme "Léa Lili", "Bibi ya poso moko". Avec lui d'autres noms émergent à l'instar de Tony Dee Bokito, Max Mongali (Idi Mane). Ces différents ensembles musicaux s'est donné la vocation d'occuper le temps libre des Congolais de la diaspora. Je



fais sa connaissance au Motel Fikin où il résidait chez le colonel Ledi, pilote à l'époque à l'ex-Faza (Forces aériennes zairoises). Depuis notre rencontre, nous étions devenus inséparables. C'est d'ailleurs lui qui me proposera le prénom de ma fille Azize née en 1976. C'est au cours de la même année, durant les grandes vacances que nous avons organisé une production à la Maison blanche, au quartier Mombélé. C'est pour annoncer ce concert que je ferai mon premier "papier" dans Elima-Dimanche. Quelques années auparavant, il a convolé en justes noces avec Marie Thérèse, la fille du général Bumba : un mariage qui a fait grand bruit à Bruxelles et bien au-delà. Avant de regagner la capitale belge, Zizi avait été engagé à l'administration postale (ONPTZ). Après, il deviendra diplomate en Grèce. Depuis bien un moment, il s'est enfermé dans une espèce de tour d'ivoire en Belgique. Parallèlement à lui, j'ai connu quelques membres de sa famille à diverses circonstances : je me suis lié d'amitié avec Raymond Nzanga appelé autrefois "Suké" (il affection-

nait particulièrement une chanson du même nom composée par Rochereau Tabu Ley), alors que je faisais mon stage en 1975 à la Rénapec où il fut réalisateur. En 1980, j'ai découvert une de ses sœurs, Ya Angèle à Libreville et vers les années 90. Actuellement établie aux USA. La petite sœur Louise, notre ancien consul à Anvers est devenue ambassadeur en Espagne. Comme moi, beaucoup souhaitent revivre ces moments fastes des rythmes languoureux des Belges, cette musique venue du froid dont nous fredonnons encore aujourd'hui quelques bribes de chansons particulièrement bien rendues... Dernière chose : aussi loin qu'il se trouve, il porte toujours son pays dans son cœur. Sa verve ne l'a jamais quitté et lorsque le temps lui permet et il se remet à la musique. La preuve ? Il a sorti dernièrement un album de 9 titres intitulé «Lengela Congo» toujours de la même veine (du meilleur cru) que ses devanciers et dans lequel se trouvent deux reprises : «Bolino ya téléphone» et «Pili-Pili».

EIKB65



Mesure sur les funérailles : vivement la fin d'un business macabre à Kinshasa !

La décision provisoire du Gouverneur de la ville province de Kinshasa, Gentiny Ngobila, consistant à acheminer les dépouilles mortelles directement de la morgue au cimetière enchante plus d'un Kinois. Surtout, au regard des coûts exorbitants des funérailles dans cette agglomération.

Mais cette nouvelle a sûrement rendu tristes ceux qui ont fait des morts un business à part entière dans cette mégapole à taux de mortalité très élevé.

Elle vient sûrement détruire un type de commerce qui se faisait au prorata du malheur qui frappait des familles et briser le mythe kinois d'enterrer leurs proches dans de «bonnes» conditions.

Organiser des funérailles à Kinshasa n'était pas à la portée de toutes les bourses. Il fallait déboursier entre 2000\$ à 5000\$, voire plus de 10.000\$ pour enterrer dignement votre proche.

Morgue, cercueils, salles funéraires, gerbe de fleurs, musique, corbillard, décorations, inhumation, bain de consolation, uniforme, accueil de la famille, tombe, cortège mortuaire, etc. : tout cela a un coût !

Et dans un pays où les gens vivent avec moins de 1\$ par jour, les obsèques devenaient un poids de plus dans les calculs économiques pour ces familles qui étaient obligées bien souvent d'attendre des renforts venus des «professionnels» (des membres de la famille expatriés en Europe ou en Amérique).

Là aussi, il faut les avoirs au risque de recourir aux cotisations dans toutes les branches sociétales (église, lieu de travail, association d'amis, députés, notables du quartier ou de la province d'origine, etc.) pour assouvir cette coutume dispendieuse.

Si la décision du Gouverneur se confirme définitivement, plusieurs business



vont carrément cesser ou se muer en d'autres, sûrement moins rentables que le commerce des morts.

Des salles funéraires à 5000\$!

D'abord des salles funéraires ont pillulé ces derniers temps dans la ville comme des champignons.

Plus de 800 salles sont répertoriées et leurs coûts sont exorbitants. Elles vont de 700 \$ pour les quartiers moins nantis à plus de 5000\$ pour celles qui se retrouvent dans les quartiers au standard de vie élevé comme Gombe, Ma Campagne ou Mont Fleury, etc.

Les cercueils aussi sont devenus un commerce juteux avec des noms aussi saugrenus pour succer les pauvres sous de la famille endeuillée et calquée sur des noms des illustres personnages qui en ont usé. On retrouve des cercueils «Mzee Kabila», «Sikatenda», «Hugo Tanzambi», «Marie Misamu», «Papa Wemba», etc.

Leurs prix tout aussi saugrenus de 500 à 2000\$, voire plus.

Hormis les cercueils, la famille éplorée doit aussi payer les frais de la morgue qui varient d'un hôpital à un autre et dépendent aussi du public et du privé. Il faut déboursier près de 150.000 Fc pour la morgue de l'hôpital général de référence de Kinshasa contre plus de 200.000 Fc pour les privés. Et ces frais sont comptabilisés par jour !

Il faut à cela ajouter les frais d'embaumement et les habits neufs pour le défunt.

Avant l'enterrement, il faut louer un corbillard et des bus pour transporter le corps et une partie de la famille à la morgue. Ici, il faut compter entre 300 à 500\$ lorsqu'il s'agit des bus «Transco» ou «Esprit de vie». Les familles moins nanties devront cependant se contenter des dangereux bus dits « 207/Esprit de mort» dont les chauffeurs roulent eux-mêmes à tombeau ouvert.

Des tombes à 4500\$!

Une dépense tout aussi exorbitante est celle des cimetières. Si dans les cimetières municipaux tels que Mingadi, Mbenseke, Kinkole, etc., les prix vont de 100 dollars à 200\$ pour un espace d'enterrement, il faut prévoir plus ou moins 100 dollars pour les fossoyeurs, plus une taxe obligatoire de 17.000 Fc (10 dollars) à verser aux éléments de la Garde Républicaine.

Dans les nouveaux cimetières de classe «Luxe» tels que «Chemin du paradis», «Mbenseke Nouvelle cité» et Nécropole «Entre Ciel et Terre», il faut déboursier entre 1500 à 4500\$ pour avoir une simple tombe.

Après l'enterrement, la fête !

Après l'enterrement, il faut compter avec l'obligatoire bain de consolation. Il s'agit de nos jours de plus

qu'un rafraîchissement. Il faut donc aussi penser à des petits plats.

Le tout pour une assistance estimée à 200 voire 300 personnes.

Après le bain de consolation dans la salle, d'autres dépenses attendent chaque membre éploré aux bars, terrasses et même boîte de nuit. D'autres dépenses en perspective que chaque membre de la famille éprouvée devrait prendre en charge afin d'éviter une «humiliation».

Un ouf de soulagement pour les familles pauvres

Toujours est-il que si le Gouverneur Gentiny Ngobila prend la décision de maintenir définitivement cette décision d'amener directement nos morts des morgues aux cimetières, ce sera un ouf de soulagement pour beaucoup des familles qui étaient obligées d'emprunter de l'argent pour enterrer les leurs. Celles-ci font fi des toutes les conséquences qui pourront s'en suivre : querelles, prisons, dettes, etc.

Cela va sûrement amener beaucoup des Kinois à changer des mentalités face à cette culture dispendieuse.

Une culture qui a amené beaucoup de personnes « à économiser de l'argent pour des obsèques en fanfare plutôt que de cotiser pour des soins médicaux » de leurs frères ou soeurs hospitalisés.

Pour les commerçants de la mort, il serait peut-être temps de réfléchir sur des formes plus humaines de gagner de l'argent. Il est question d'humaniser les funérailles.

Le gouverneur de Kinshasa ne doit pas s'arrêter en si bon chemin et doit faire de son mieux pour prendre des décisions comme le nettoyage des cimetières et arrêter la désacralisation de nos morts.

Il y a sûrement du travail à faire de ce côté là.

Bishop Mfundu/
CONGOPROFOND.NET

LINAFOOT

Mazembe possède la meilleure attaque et la meilleure défense

Le TP Mazembe de Lubumbashi, 1^{er} au classement, possède la meilleure attaque et la meilleure défense du 25^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) pour avoir marqué jusqu'alors 48 buts en 20 sorties et encaissé 9 buts.

L'AS V.Club de Kinshasa, 23 matches, l'AS Maniema Union de Kindu et le DC Motema Pembe également de Kinshasa, 21 rencontres, se trouvent dans la semelle du TP Mazembe avec 40 buts chacun. Le FC Renaissance du Congo et l'AC Rangers, tous de la capitale congolaise partagent la 5^{ème} position avec 29 buts en 19 matches.

Le TP Mazembe de Lubumbashi est aux commandes de la meilleure défense



avec 9 buts encaissés en 20 sorties. La JS Groupe Bazano, 5^{ème} au classement, occupe la 2^{ème} place avec 11 buts au passif en 19 matches, suivie de l'AS V.Club avec 12 buts encaissés.

Ci-après le classement pour la meilleure défense : Mazembe 48 buts, V.Club, Maniema Union et DC

Motema Pembe 40 buts, Renaissance du Congo et Rangers 29 buts, RCK 26 buts, Lupopo 22 buts, Don Bosco et Bazano 21 buts, Lubumbashi Sport 18 buts, Sanga Balende 17 buts, Simba 16 buts, Nyuki 13 buts, Bukavu Dawa et Dauphin noir 12 buts ; meilleure défense : Mazembe 9 buts, Bazano 11 buts, V.Club

12 buts, Maniema Union 15 buts, Motema Pembe 16 buts, RCK 19 buts, Lubumbashi Sport et Don Bosco 20 buts, Lupopo 26 buts, Rangers et Simba 28 buts, Renaissance du Congo 30 buts, Dauphin Noir 33 buts, Sanga Balende 35 buts, Bukavu Dawa 47 buts, Nyuki 58 buts.

Au royaume des buteurs trônent Jackson Muleka (Mazembe) avec 12 réalisations aequo avec Merlin Mpiana Monzini alias « *Bouger Bouger* » (Lupopo) et Fiston Mayele Kalala (V.Club). Ces trois joueurs sont suivis par Vinny Bongonga 11 buts, Ntumba Lubanza (RCK) 9 buts, Mambuna Ngunza Thiti (Dauphin Noir) et Lelo Amfumu (Rangers) 8 buts. ACP

DCMP

L'entraîneur Isaac Ngata rassuré de la qualification pour les interclubs de la CAF

L'entraîneur du DC Motema Pembe de Kinshasa, Isaac Ngata, a déclaré à l'ACP qu'il est rassuré de se qualifier pour les interclubs de la Confédération africaine de football (CAF) 2021 à l'issue du 25^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT).

Pour le responsable du staff technique de Motema Pembe, son souhait est de voir ses ouailles garder leur forme d'avant la suspension du championnat et même se montrer plus performants à la reprise pour quitter la 4^{ème} position qu'ils occupent avec 42 points en 21 sorties et terminer sur le podium en vue d'une place à la 25^{ème} Ligue des champions ou à la 18^{ème} Coupe de la Confédération.

En attendant la reprise du championnat national



suspendu pour cause du Covid-19 depuis le lundi 16 mars par la Fédération congolaise de football association (FECOFA), il voudrait voir tous les Congolais, particulièrement les sportifs observer toutes les règles d'hygiène telles qu'édictées par le Président de la République afin de marquer l'arrêt de la pandémie et de permettre la levée de l'Etat d'urgence et la reprise des activités sportives. « Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour réitérer mon dernier appel pour la sensibilisation et vous parler des choses très importantes de la vie, il ne faut pas les mini-

miser. La pandémie du coronavirus n'est pas à négliger. Il est important que chacun de nous prenne conscience que c'est une maladie, c'est un virus qui est très mortel pour la population mondiale. La pandémie veut dire que c'est un virus qui s'est répandue dans le monde entier, ce n'est pas sectorisé, donc chacun de nous doit prendre conscience qu'elle a des conséquences très graves », a fait remarquer le coach du DC Motema Pembe, avant d'ajouter : « Nous avons des professeurs, il est important que chacun de nous respecte ces mesures, se lave les mains régulièrement et boive de l'eau tiède ; il faut au minimum respecter les consignes de précaution, c'est important pour chacun de nous, et la pandémie ne sera éradiquée que lorsque tout le monde prendra conscience que c'est un véritable danger pour l'être humain. » ACP



Romelu Lukaku fait un don de 100.000 euros à un hôpital milanais

Romelu Lukaku va faire un don de 100.000 euros à l'hôpital San Raffaele, près de Milan, qui a été gravement touché par le coronavirus. Le geste généreux a été annoncé vendredi dans un message vidéo sur la page Twitter de son club, l'Inter Milan.

« En ces temps difficiles, nous devons être unis et rester à la maison », explique le meilleur buteur de l'histoire des Diables Rouges, qui est également en quarantaine à Milan.